



Annulation commande de cuisine

Par **susy101**, le **17/02/2011** à **20:21**

Bonjour,

En mai 2010 nous sommes allés chez un cuisiniste afin d'effectuer un devis pour une maison qui serait construite.

Mais il y a eu quelques contretemps et la maison n'a pas commencé.

Nous nous sommes retrouvés à signer un bon de commande, mais nous n'avons pas versé d'acompte.

A présent, nous désirons annulé la commande chez ce cuisiniste, mais ce dernier refuse et nous dit que le bon de commande est définitif.

Mais il n'y a aucune maison.

Est-ce que nous pouvons annuler cette commande?

Merci pour vos réponses!